

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VAL D'ARRY**

Séance du 12 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, et le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD.

Présents : Jacky GODARD, Louis HEURTAUX, Josiane LECUYER, Didier MOQUET, Christiane LEFEBVRE, Christelle MOTTIN, Philippe PELLETIER, Arnaud DUBOIS, Didier JOUIN, Jean-Claude DEBAUDRE, Philippe MARIE (arrivé à 20 h 20), Jean-Pierre HERMAND, François DINEVAUT, Mireille BERTRAND, François BISSON, Didier SALIGNON, Philippe POISSON, Frédéric DAVID, Jérôme RAVACHE (arrivé à 20 h 30), Sandrine LAURENT, Jacques HERVIEU, Alain BILLARD, Erick GALLIER, Christian VENGEONS, Monique CHARLES, Michel LE MASLE, Pascale LOBRÉAU, Christelle LECAPITAINE, Séverine MALHERBE.

Absents : Michèle FERRON (a donné pouvoir à Louis HEURTAUX), Chantal GRAINDORGE (a donné pouvoir à Monique CHARLES), Sébastien HARASSE (a donné pouvoir à Jacky GODARD), Delphine LUBIN (a donné pouvoir à Christelle LECAPITAINE), Claudine GESLIN (a donné pouvoir à Philippe MARIE), Valérie GILLETTE (a donné pouvoir à Didier MOQUET), Colette LEFAUCONNIER (a donné pouvoir à François BISSON), Murielle BERNE, Freddy DIARD (excusé), Céline GUILLEMOT (excusée), Pascale MARIE (excusée), Sylvie MARIE, Elisabeth SCHNEIDER (excusée), Anthony SECOUÉ, Michel ANGER (excusé), Virginie DAUTY, Régine FLAGUAIS (excusée), Yannick VAREE.

Avec l'accord unanime des présents, 1 point est ajouté à l'ordre du jour :

- la modification de la délibération n° 2018-01-04, relative à la demande d'APCR (contrat communes nouvelles).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 12 février 2018.

ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017, VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2018

a) **Compte de gestion 2017 assainissement du receveur** délibération n° 2018-03-19

Après examen de celui-ci, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 du receveur municipal, dont les chiffres sont en concordance avec ceux du compte administratif 2017.

b) **Compte administratif 2017 assainissement** délibération n° 2018-03-20

(M. GODARD, Maire, n'a pas pris part au vote et s'est retiré de l'assemblée)

M. Louis HEURTAUX présente le compte administratif 2017, qui s'établit comme suit :

***section d'exploitation**

- recettes : 227 464.31 €
- dépenses : 132 802.47 €
Résultat de l'année : 94 661.84 €
+ Excédent 2016 de 174 339.46 €

Soit un excédent d'exploitation de 269 001.30 €

***section d'investissement**

- recettes : 602 523.09 €
- dépenses : 684 389.26 €
Résultat de l'année : - 81 866.17 €
+ Excédent 2016 : 29 238.67 €

Soit un déficit d'investissement de - 52 627.50 €

Avec restes à réaliser :

Dépenses : 7 500 €
Recettes : 165 914 €
158 414 €

Soit un résultat de clôture d'investissement de 105 786.50 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 sont :
Section d'exploitation : 269 001.30 €
Section d'investissement : 105 786.50 €
Soit un excédent global de 374 787.80 €

Sur proposition de M. Jean-Claude DEBAUDRE, doyen d'âge et président de séance, le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement est approuvé à l'unanimité, les chiffres étant en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal.

Affectation du résultat

Compte tenu du résultat d'investissement de 105 786.50 €, restes à réaliser inclus, le Conseil Municipal décide de reporter la totalité du résultat d'exploitation sur le budget 2018 (pas d'affectation du résultat en investissement).

c) Vote du budget primitif 2018 Assainissement délibération n° 2018-03-21

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget annexe assainissement 2018, qui s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à 522 078.32 €, et en dépenses et recettes d'investissement à 1 108 128.70 €.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 : RAPPORT DE LA CLECT délibération n° 2018-03-22

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : J-C DEBAUDRE, Ph. MARIE et F. DAVID), approuve le rapport de la CLECT en date du 21 février 2018 établi par PBI, tel que présenté par M. le Maire. L'attribution de compensation à verser pour 2018 s'élève à 42 752 €.

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS délibération n° 2018-03-23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au titre de l'année 2018 les subventions suivantes, les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 :

	DECISION
ADMR	850 €
FESTILOCHE	350 €
Anciens combattants	200 €
APEMINO	650 €
Club des Aînés Noyers-Missy	650 €
Club de l'amitié Le Locheur	200 €
Croix Rouge	200 €
Comité des Fêtes Tournay s/o	350 €
Ecoles (Noyers-Missy et Vacognes)	7100 €*+ 360 €
Grain de sel	350 €
Mélimélon	350 €

*7100 € : 3100 € comme versé en 2017 + 2000 € piscine + projet cirque : 750 € coop Missy + 1250 € coop Noyers-Bocage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite au fonds de solidarité pour le logement (FSL) géré par le Département.

PARTICIPATION AU PROJET CIRQUE DES ECOLES

Ce point a été vu lors du vote des subventions (participation de 2000 €).

RAPPORT 2017 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SAEPB

M. DEBAUDRE présente au conseil le rapport du compte administratif 2017 du SAEPB.

MODIFICATION DELIBERATION 2018-01-04 RELATIVE A L'APCR délibération n° 2018-03-24

La demande APCR faite dans le cadre de la délibération 2018-01-04 n'est pas encore finalisée car incomplète, il manque en effet la prise en considération des travaux d'assainissement pluvial sur la VC 1 reliant Le Locheur à Noyers-Bocage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la dite délibération en ce sens que la demande de signature d'un contrat APCR pour la période de 2017-2020 concerne le cofinancement de la réhabilitation du plan d'eau de Le Locheur, et des travaux d'assainissement pluvial du Douet Patra (Le Locheur) et de la VC 1 reliant Noyers-Bocage à Le Locheur (Noyers-Bocage). M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette demande.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Accord de principe pour le financement du plan d'eau de Le Locheur (validation définitive le 22 mars),
- Dates à retenir :
 - Commission personnel : 14 mars à 18 h 30 à Missy,
 - Commission budget : 19 mars à 17 h 30 à Missy,
 - Prochain Conseil Municipal : 26 mars pour vote du budget,
 - Commission animation : 18 avril à 20 h à Missy,
 - Commission scolaire : 23 avril à 20 h 30,
- Repas des aînés à Tournay sur Odon : dimanche 18 mars,
- Cérémonie des Ailes de la Victoire : 17 juin,
- Participation au syndicat du CEG : 21 181 € + transport 13 375 € pour 104 enfants,
- M. Le Masle : Remarque sur les travaux d'accessibilité salle des fêtes de Le Locheur,
- Un point est fait sur le déménagement de l'école,
- Pour information, la permanence de la mairie de Noyers-Bocage du vendredi après-midi sera dorénavant assurée de 14 h à 16 h et non plus de 17 h 00 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.
Le Maire, Jacky GODARD

